

NOTE



Afin de finaliser l'année universitaire 2022/2023 dans les délais impartis, il est demandé à l'ensemble des enseignants de procéder à :

- **Affichage des notes aux étudiants 72 heures après l'examen ;**
- **Consultation des copies 24 heures après l'affichage ;**
- **Saisie des notes sur progress 24 heures après consultation des copies ;**

Les chefs de départements ainsi que les responsables de spécialités licences et masters sont tenus de respecter ces recommandations.